



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 77 (dont 10 procurations)

N° 13

OBJET :

INDEMNITÉ DU
COMPTABLE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 10 DEC. 2019

Publiée ou notifiée

le : 10 DEC. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – J.M. LAZZERINI – M. MORGAND – J.M. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – J.D. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – J.J. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - J.L. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – J.P. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à J.S. LALOY – J.Y. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – Y.J. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à J.L. GUITARD - J.J. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – J.P. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-12,

Vu l'article 97 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 modifié,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,

Vu la Délibération N°6 du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 portant indemnité de conseil de Madame Danielle BROSSARD, Trésorière Principale,

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, Mme le Receveur de la Communauté Vichy Communauté, assure outre les prestations de caractère obligatoire attachées à cette mission, des prestations de conseils et d'assistance, en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur le versement de l'indemnité du comptable, à la suite du départ à la retraite de Madame Danielle BROSSARD,

Considérant la nomination de Monsieur Marc KINDERSTUTH à compter du 1^{er} septembre 2019 en tant que Comptable de Vichy,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'allouer à compter du 1^{er} septembre 2019 à Monsieur Marc KINDERSTUTH, l'indemnité annuelle de conseil égale à l'indemnité de référence calculée conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté susvisé du 16 décembre 1983 à taux plein.

Le paiement de cette indemnité interviendra au semestre.

Pour l'exercice 2019, il sera réparti au prorata temporis du temps de gestion entre Madame BROSSARD et Monsieur KINDERSTUTH. L'indemnité annuelle de conseil est prévue au budget au compte 6225 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (71 voix pour, 6 abstentions (Mme Bouard, Mme Semet (dont procuration M. Chéguat), M. Guerre, M. Marien, M. Skvor)), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

.../...

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 13 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE

Objet de l'acte :

2019 - INDEMNITE AU COMPTABLE

.....
Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 10/12/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05DEC2019_13

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_13-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 13.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_13-DE-
1-1_1.pdf)